

Appel aux gouvernements

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 357

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

échecs féministes des autres, préoccupations pacifistes, économiques et sociales de toutes, contribuent comme toujours à rendre profondément intéressantes ces réunions intimes de femmes, très différentes les unes des autres, mais toujours plus unies par des liens de solide amitié et de collaboration loyale et sûre vers un but commun. Ont assisté à cette session notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby (Grande-Bretagne), nos quatre vice-présidentes: Mmes Schreiber-Krieger, députée (Allemagne), Rosa Manus (Hollande), Plaminkowa, sénateur (Tchécoslovaquie), Malaterre-Sellier (France); la secrétaire générale, Mlle Gourdi, et la vice-secrétaire, Mlle Atanaskovitch (Yougoslavie); Miss Ruth Morgan (Etats-Unis), présidente de la Commission de la Paix; Dr. Luisi (Uruguay), présidente de celle d'Unité de la morale, et Mlle Walin (Suède), présidente de celle du Travail; ainsi que Frau von Velsen (Allemagne) et Mlle Theodoropoulos (Grèce), à laquelle va incomber la lourde tâche, que nous la remercions de bien vouloir assumer, de nous recevoir, l'an prochain, sous l'égide de Pallas Athénée.

E. Gd.

Appel aux gouvernements

A Monsieur le Président du Conseil,
A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

MESSIEURS,

Etant données les expériences si concluantes faites jusqu'ici dans les pays qui ont renoncé au système des maisons de tolérance: réduction des maladies, relèvement de la moralité, facilités pour l'administration policière de lutter contre toutes les formes de la débauche, nous prenons la liberté, au nom des Associations féminines soussignées, d'attirer votre attention sur les résultats obtenus et d'insister auprès des Gouvernements qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils mettent fin à cette exploitation de la femme, en ordonnant la fermeture de ces repaires du vice sur leurs territoires.

Au nom de la loi morale, de la loi divine, de la justice, des souffrances endurées par un si grand nombre de victimes de la traite des femmes et des enfants, nous vous présentons notre requête, persuadées que vous ne resterez pas indifférents à cet appel, mais que vous prendrez des mesures immédiates pour interdire à l'avenir toute réglementation du vice, sous quelque forme que ce soit.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Pour la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille: L. CURCHOD-SECRE-TAN, présidente.

Pour le Conseil International des Femmes: G. AVRIL de SAINT-CROIX, vice-présidente, présidente de la Commission pour l'Unité de la Morale.

Pour l'Alliance internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes: Margery I. CORBETT ASHBY, présidente.

Pour l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles: Jonkrouwe C. M. VAN ASCEN VAN WACE, présidente.

Pour l'Association catholique internationale des Oeuvres de Protection de la Jeune Fille: Baronne de MONTENACH, présid.

Pour la Ligue des Femmes Juives: ROSA ABERSON.

Pour la Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté: C. DREVER, secrétaire.

Pour l'Union mondiale de la Femme pour la Concorde internationale: Clara GUTHRIE D'ARCIS, présidente.

Avant la Conférence internationale pour l'Enfance africaine

La mortalité infantile en Afrique.

Dans son ouvrage intitulé *Im Banne des Geisterglaubens*, le missionnaire Dannholz raconte un entretien qu'il eut avec le chef Mongola sur la mortalité des enfants dans la région des monts Paré (Tanganyika).

Chakré nkoufya, disait-il, «son lot est la mort». Pourquoi un enfant est-il mis au monde? Pour qu'il vive le temps qui lui est fixé, c'est la volonté de Dieu. Mais à son, un enfant naît pour mourir. La mort est son lot. Ce n'est pas Dieu

1 A la suite de la dernière session du Comité de la S. d. N. contre la traite des femmes, qui a manifesté une fois de plus sa tendance abolitionniste, il a été estimé que le moment était venu d'adresser aux gouvernements des pays encore réglementaristes l'appel dont nous reproduisons le texte ci-dessus. Nous pensons en effet que, bien que la Suisse soit classée parmi les pays abolitionnistes, et que cette question relève chez nous du domaine des cantons, il n'est pas inutile d'attirer l'attention du grand public sur ce sujet toujours actuel, puisque malheureusement, et dans bien des cas, des systèmes dits de néo-réglementation surgissent chez nous contre lesquels nous ne saurions trop nous élever (*Réd.*)

qui veut cela, ce sont les sorciers, qui l'envoient avant le temps dans le royaume des esprits. Je répondis au chef que les enfants ne mouraient pas tous; la plupart, heureusement, devenaient grands. Alors cet homme, que j'affectionne, me jeta un regard que je n'oublierai jamais: «Tu crois, me dit-il, que la plupart vivent? Hé non, la plupart meurent dans les quatre premières saisons où l'on plante.» Ce jour-là, mes yeux s'ouvrirent, et je vis la grande pitié des noirs: «Le lot du bébé c'est la mort.»

En 1909, chargé par les autorités du district de Wilhemstal de faire une enquête dans sa paroisse, le missionnaire Dannholz assembla après le culte les 50 femmes, jeunes et vieilles, et les interrogea en présence du chef. Elles avaient eu à elles toutes 282 enfants, dont deux paires de jumeaux: 84 d'entre eux seulement avaient dépassé l'âge du nourrisseau. Une vieille femme, au visage tout sillonné de rides, dit qu'elle avait eu 14 enfants: «Combien t'en reste-t-il?» lui demanda le missionnaire. La vieille femme eut un sourire ému, déchirant par tout ce qu'il laissait entrevoir de souffrances endurées et vaincues, et répondit: «Point.»

Ces faits sont déjà anciens, mais ils pourraient être d'aujourd'hui et provenir d'autres régions d'Afrique. Médecins coloniaux et missionnaires, œuvres d'assistance, services de santé et d'hygiène ont accompli, depuis nombre d'années, une œuvre admirable. Mais, en dépit de leurs efforts conjugués, les taux de mortalité infantile restent, dans la majeure partie de l'Afrique, excessivement élevés. Nombreuses sont les causes, spécifiques de dénatalité, de mortalité et de mortalité infantile aux colonies auxquelles il faut ajouter les causes de mortalités générales: épidémies, endémies, tuberculose, etc. et des causes plus complexes: la défloration rituelle, le mariage précoce, la polygamie, l'avortement provoqué et l'infanticide, les répercussions du recrutement de la main d'œuvre, etc. Les témoignages abondent, de toutes les parties de l'Afrique. Citons le dernier en date qui nous soit parvenu. Il est tiré d'un article du *Natal Mercury* de Durban, du 2 février 1931, qui montre la nécessité de former sans retard un personnel médical indigène. «Le besoin d'assistance, écrit ce journal, est urgent (chez les indigènes de l'Union de l'Afrique du Sud). Muni de connaissances médicales rudimentaires, mais suffisantes pour lui permettre de distinguer les cas qui dépassent sa compétence, ce personnel indigène serait en mesure de soulager bien des souffrances féminines et de réduire dans une certaine mesure le lourd pourcentage de décès à l'accouchement, ainsi que l'effrayante mortalité infantile. Quoique, à vécu dans un district rural a souvent entendu parler des longues et terribles agonies des malheureuses femmes indigènes dont l'accouchement n'a pas été entièrement normal, et sait que la mort en bas âge de la majeure partie des enfants indigènes semble être l'état de choses normal dans un grand nombre de «kraals».

Il n'est donc pas étonnant que cette question de la mortalité infantile ait été mise en tête de l'ordre du jour de la Conférence internationale pour l'Enfance africaine, qui aura lieu à Genève du 22 au 25 juin prochain. L'Union Internationale de Secours aux Enfants, qui a pris l'initiative de cette conférence, a fait une vaste enquête sur la mortalité infantile en Afrique en adressant un questionnaire détaillé à des centaines de médecins, infirmières, missionnaires, fonctionnaires des services de santé et d'hygiène. Les réponses à ce questionnaire forment la base des rapports qui seront présentés à la conférence et serviront à introduire les débats. La Conférence sera publique. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Conférence internationale pour l'Enfance africaine, 31, quai du Mont-Blanc, Genève.

Les Journées Educatives de Lausanne

(5/6 juin 1931.)

Le Mouvement Féministe s'est étonné, dans son numéro 355, que nulle conférencière n'ait été inscrite au programme des Journées éducatives vaudoises de 1931. Cela peut s'expliquer par le fait que les sujets traités n'étaient pas à proprement parler éducatifs, mais juridiques. On se serait cru à un séminaire de droit! Or, la Vaudoise, pas plus que la Suisse, n'est appelée, que je sache, à l'élaboration des lois; elle doit se contenter de les respecter et de les connaître, puisque nul n'est censé ignorer la loi.

Relevons cependant l'aveu de M. Jean Carrard, avocat à Lausanne, qui, à propos de la protection légale de l'enfance, avouait ne connaître que depuis peu, la loi sur la surveillance des enfants placés; or, dans la salle se trouvaient plusieurs dizaines d'inspectrices d'enfants placés, de travailleuses sociales, sœurs visitantes ou infirmières visiteuses, qui journellement recourent à cette loi. Il était tout naturel de faire appel à l'auteur du Code pénal vaudois qui entrera en vigueur le 1er juillet 1932, pour exposer les dispositions relatives aux enfants délinquants. M. Auguste Capt, donc, procureur général, a exposé le traitement des mineurs délinquants, tandis que M. Jean

Baup, avocat, député, expliquait la procédure de l'enquête, appuyait sur la nécessité de l'enquête psychologique, à laquelle collaboreront les travailleuses sociales, sur le prononcé du juge, qui surveillera l'application de la peine et pourra en tout temps la révoquer, la modifier, la rapporter. Parlant de la loi au service de l'enfant avant la naissance, à la naissance et après, M. Carrard a émis quelques considérations sur l'avortement et l'infanticide, tandis que M. Maurice Veillard, vice-président du Tribunal de Lausanne, insistait sur l'amélioration du sort de l'enfance illégitime et les théories modernes dans ce sens. Certaines de leurs affirmations ont été discutées par M. Capt, qui a défendu les prescriptions de son Code pénal.

A l'Assemblée d'Aigle de la Fédération des Unions de Femmes (12 mai), des inspectrices d'enfants placés, des femmes de pasteurs avaient montré que tout n'était pas pour le mieux dans le placement des enfants abandonnés, que des abus se produisaient. Ces critiques, paraît-il, ont ému en haut lieu; aussi M. H. Mürdter, chef du service de l'enfance au Département de l'Intérieur, parlant de la situation des 3500 enfants abandonnés dans le canton de Vaud, a-t-il montré que le placement dans les familles rendait les meilleurs services, que les parents adoptifs mettaient beaucoup de cœur à leur tâche, que les abus étaient une exception, que les tuteurs faisaient preuve de bonne volonté. N'empêche qu'une enquête du Service de l'enfance a montré que, sur 167 tuteurs, la moitié ne s'était pas du tout occupée de ses pupilles. C'est pourquoi l'on réclame l'institution d'un Office vaudois de tutelle. M. B. Méan, avocat, qui a déposé une motion dans ce sens au Grand Conseil, a expliqué pourquoi cette réforme est urgente. Plus personne n'a le temps de se consacrer à une tutelle coûteuse et les personnes dévouées qui acceptent cette charge ne sont pas toutes compétentes. Il nous faut des tuteurs officiels rétribués par l'Etat (et des tuteurs aussi, espérons-le).

Un premier pas dans cette voie sera fait par la réforme de l'assistance vaudoise, qui est à l'étude, et dont M. Maxime Reymond, député, a exposé les grandes lignes. L'assistance ne se fera pas à la commune, mais au domicile, et s'exercera par une Chambre vaudoise d'assistance avec des chambres communales ou intercommunales, dont les femmes pourront faire partie. Les membres de ces commissions pourront être chargés de plusieurs tutelles ou curatelles relevant de l'assistance, et auront droit à une rémunération équitable fixée par le Conseil d'Etat. On le voit, le programme de ces journées était copieux, trop copieux, car il a fallu écourter la discussion, supprimer des demandes d'explication. Et c'était dommage.

S. BONARD.

A travers les Sociétés

Union des Femmes de Genève.

L'Assemblée générale de printemps de l'Union des Femmes s'est tenue le 30 mai dernier devant une assistance malheureusement trop clairsemée. Au début de la séance, présidée par Mme Chapuisat, divers rapports sont présentés: celui de la Secrétaire générale passe en revue les activités si variées de l'Union; celui du bureau d'adresses nous apprend qu'il a occupé, depuis sa création en décembre, une vingtaine de chômeuses. Le travail est malheureusement assez irrégulier, des semaines de surmenage suivies de jours trop calmes. Pour l'Ouvroir, l'hiver a été bien rempli. Il a donné du travail à 136 chômeuses et 29 de ses anciennes ouvrières.

La séance se termine par une très intéressante causerie sur l'Education des enfants sourds, présentée par un des membres du Comité du Home de la rue Schaub, et appuyant sur le développement complet auquel peut arriver un enfant sourd lorsqu'il est remis tout jeune (3 ans) entre les mains de pédagogues spécialisés ou conduit au Home (rue Schaub, 26), dans lequel il peut être reçu comme interne ou externe.

R. B.

Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté.

Le Comité Exécutif International de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté s'est réuni à Lille (France), du 8 au 13 avril. Des représentantes d'Allemagne, d'Angleterre, des Etats-Unis, de France, de Hollande, du Pays de Galles, de Pologne, de Suède, de Suisse et de Tchécoslovaquie y prirent part. Deux meetings publics furent organisés, dont l'un présidé par le Maire de Lille.

Le Comité décida que le prochain Congrès International de la Ligue se tiendra en mai 1932, dans ou près de la ville où siègera la Conférence du Désarmement de la Société des Nations. Le Congrès sera consacré à une discussion sur la question du désarmement, un ou plusieurs jours étant réservés à la discussion en commun avec d'autres organisations internationales.

Le Comité adopta des résolutions relatives au Désarmement, à la composition de la Conférence du Désarmement, aux Traités militaires et à la

minorité ukrainienne en Pologne. Cette dernière résolution a été envoyée à M. Henderson avec prière de la soumettre au Comité des Trois de la Société des Nations.

Après les meetings pour le désarmement tenus à Lille, d'autres meetings furent organisés dans différentes villes du Nord de la France et à Reims et à Chartres; ces meetings avaient pour but de poursuivre la campagne que la L.I.F.P.L. mène par l'intermédiaire de toutes ses sections en vue de recueillir des signatures pour une pétition internationale en faveur du désarmement. Jusqu'à ce jour 600.000 signatures ont été recueillies.

Aussitôt après la réunion du Comité Exécutif à Lille la L.I.F.P.L. a tenu à Paris, les 14, 15 et 16 avril, une Conférence Economique Internationale, qui a été organisée par Mme Vella Hertzka, de Vienne, et à laquelle participèrent des économistes distingués de plusieurs pays, qui présentèrent des rapports extrêmement intéressants sur les diverses phases de la crise économique actuelle et sur ses solutions possibles.

(Communiqué.)

(Retardé, faute de place.)

Section suisse de la Fédération Internationale des Femmes dans les Professions et les Carrières libérales.

Il vient de se créer à Lausanne, avec une quarantaine de membres, une Section suisse de cette grande Fédération, qui s'est constituée internationalement sur notre sol, lors de son Congrès de Genève en août 1930. La plupart des membres de cette Section sont vaudoises, mais il s'y est rattaché aussi, en attendant la formation d'autres Sections dans d'autres cantons, des femmes professionnellement occupées dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Valais et Neuchâtel. Le but de cette Société est celui de la Fédération Internationale, soit l'entraide professionnelle, l'élevation du niveau professionnel ou technique de ses membres, et l'intérêt actif pour tout le programme féministe et suffragiste international.

Mme Estelle Wursten (55, avenue de Rumine, Lausanne), qui a été élue présidente de cette Section suisse, et qui veut bien nous communiquer ces nouvelles, sachant tout l'intérêt qu'y porteront nos lectrices, et les vœux qu'elles formeront pour la prospérité de ce nouveau groupement, nous promet d'autre part de nous tenir régulièrement au courant des travaux de cette Association. Nous l'en remercions très vivement, en engageant toutes celles qui sont susceptibles de se rattacher à ce mouvement à lui demander statuts, règlements, et formulaires d'adhésion.

M. F.

Carnet de la Semaine

Samedi 20 juin:

LAUSANNE: Association vaudoise pour le Suffrage, Cercle des Beaux-Jours, L. Grotte. 14 h. 30: Assemblée générale de délégués. 16 h. 30: La femme dans la fiscalité française, conférence publique par Mlle Ermolacchi, Dr. en droit.

Lundi 22 juin à jeudi 25 juin:

GENÈVE: Salle Centrale. Conférence Internationale pour l'Enfance africaine. (Programme détaillé et conditions d'admission à l'Union Internationale de Secours aux Enfants, 31, quai du Mont-Blanc, Genève.)

OUVROIR de l'Union des Femmes

Lingerie fine et courante
Sous-vêtements pour
hommes, femmes et enfants
Tabliers de tous genres
Robettes et barboteuses
Lainages

L'Ouvroir a fourni du travail
durant ce dernier hiver à
plus de 70 femmes chômeuses
ou femmes de chômeurs

ON SE CHARGE DES RACCOMMODAGES
COUPE EXCELLENTE PRIX MODERES
21, RUE PIERRE-FATIO - GENÈVE

Le Mouvement Féministe

se vend au
numéroà la Librairie Payot
Rue du Marché, Genèveà l'Union d. Femmes
Rue Et. Dumont, 22, Genèveà l'Administration
R. Michell-du-Crest, 14, Gen.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE